

Décision

Générale

colonial

Décision n° 717 portant le salaire mensuel du nommé Ahmed Yousseuf de 1.200 à 1.500 francs.

n° 717

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1129 du 19 septembre 1946 engageant Ahmed Yousseuf en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le salaire mensuel du nommé Ahmed Yousseuf, boy à l'Hôtel du Gouvernement, est porté de mille deux cents francs (1.200 fr.), à mille cinq cents francs (1.500 fr.), pour compter du 1er juin 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.